

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 18 mars 2020, à 8h00, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents M. Francis Gagné, M. Jocelyn Gagné, Mme Sonia Tremblay, Mme Ginette Camiré, M. Raymond St-Onge et M. Jacques Lirette.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Conformément aux articles 153 et 157 du Code municipal, tous les membres du conseil présents sur le territoire assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient traités lors de la présente séance :

- Acquisition d'une génératrice de 150 KW pour le Centre Municipal;
- Installation d'une génératrice de 150 KW pour le Centre Municipal;
- Panneau de génératrice dans la caserne des pompiers;
- Mandat à WSP Canada Inc. pour la surveillance des travaux de la Route Viger, Route Blais et une partie de la Route Laverdière;
- Dépôt du certificat de la tenue d'un registre le 10 mars 2020 du règlement no. 304-2020 décrétant des travaux pour la construction d'une usine d'eau potable, comportant une dépense et un emprunt de 4 896 000 \$ remboursable en vingt-cinq (25) ans;
- Recherche de fuites sur le réseau d'aqueduc municipal;
- Avis de motion et dépôt du règlement no. 307-2020 autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier lors des opérations de déneigement avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg;
- Appui au projet de construction d'une résidence pour personnes âgées;
- Programme municipal d'aide financière complémentaire au Programme supplément au loyer;
- Mandat à GRT Nouvel Habitat pour l'accompagnement pour le projet de construction d'une résidence pour personnes âgées.

49-03-2020

ACQUISITION D'UNE GÉNÉRATRICE DE 150 KW POUR LE CENTRE MUNICIPAL :

Considérant que le conseil municipal désire procéder à l'achat une génératrice pour le Centre Municipal qui pourra servir de centre d'hébergement temporaire et/ou de centre de coordination dans une situation d'urgence selon le plan de mesures d'urgence;

Considérant les soumissions reçues pour l'achat d'une génératrice:

Génératrice Drummond	50 463.00 \$ plus les taxes
Drumco Énergie	51 415.00 \$ plus les taxes

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par M. Raymond St-Onge et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroi un contrat pour l'achat d'une génératrice de 150 KW au soumissionnaire le plus bas, soit Génératrice Drummond, au montant de 50 463.00 \$ plus les taxes.

50-03-2020

INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE DE 150 KW POUR LE CENTRE MUNICIPAL:

Il est proposé par M. Jocelyn Gagné,
appuyé par Mme Sonia Tremblay,
et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroi un contrat pour l'installation de la génératrice de 150 KW au Centre Municipal, à Michel Labrecque Entrepreneur Électricien Inc., au montant de 11 825.00 \$ plus les taxes.

51-03-2020

PANNEAU DE GÉNÉRATRICE DANS LA CASERNE DES POMPIERS :

Il est proposé par M. Francis Gagné,
appuyé par Mme Ginette Camiré,
et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroi un contrat pour l'installation et la fourniture d'un panneau de génératrice dans la caserne des pompiers dont le courant proviendra de la génératrice de l'Hôtel de Ville, à Michel Labrecque Entrepreneur Électricien Inc., au montant de 2 600.00 \$ plus les taxes.

52-03-2020

MANDAT À WSP CANADA INC. POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE LA ROUTE VIGER, ROUTE BLAIS ET UNE PARTIE DE LA ROUTE LAVERDIÈRE :

Il est proposé par M. Jocelyn Gagné,
Appuyé par M. Jacques Lirette,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate la firme d'ingénieurs WSP Canada Inc. pour la surveillance des travaux de la Route Viger, de la Route Blais et une partie de la Route Laverdière pour un montant approximatif de 18 350 \$ plus les taxes, le tout en conformité avec l'offre de services en date du 26 février 2020.

53-03-2020

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE D'UN REGISTRE LE 10 MARS 2020 DU RÈGLEMENT NO. 304-2020 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE USINE D'EAU POTABLE, COMPORTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 4 896 000 \$ REMBOURSABLE EN VINGT-CINQ (25) ANS :

Dépôt par la directrice générale et secrétaire-trésorière du certificat de la tenue d'un registre le 10 mars 2020 certifiant que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement no. 304-2020 se sont enregistrés est de zéro (0) et que ledit règlement est réputé avoir été approuvé.

54-03-2020

RECHERCHE DE FUTITES SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL :

Considérant que le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable et l'obligation de procéder à la recherche de fuites d'eau sur le réseau d'aqueduc municipal;

Il est proposé par M. Raymond St-Onge,

appuyé par Mme Ginette Camiré,
et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate l'entreprise S-eau-S fuites Inc. pour faire l'écoute des bornes fontaines afin de procéder à la recherche de fuites sur le réseau d'aqueduc municipal au prix de 6.49 \$ / unité pour l'écoute et 95 \$ de l'heure pour la localisation.

55-03-2020

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NO. 307-2020
AUTORISANT UN SURVEILLANT À CIRCULER À BORD D'UN
VÉHICULE ROUTIER LORS DES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT
AVEC UNE SOUFFLEUSE À NEIGE D'UNE MASSE NETTE DE PLUS DE
900 KG :**

Avis de motion est donné par M. Jacques Lirette que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour adoption un règlement autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier lors des opérations de déneigement avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg. Un projet de règlement est présenté séance tenante.

56-03-2020

**APPUI AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE POUR
PERSONNES ÂGÉES :**

Considérant que le besoin d'une résidence pour personnes âgées en légère perte d'autonomie et à coût abordable à Saint-Bernard a été démontré;

Considérant qu'il est convenu de créer un organisme à but non lucratif afin de réaliser ce projet;

Considérant qu'un comité provisoire promoteur Manoir Bonne-Entente (en voie de constitution), organisme à but non lucratif (OBNL) sera créé;

Considérant qu'une demande d'appui financier sera faite dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation Québec;

En conséquence, il est proposé par Mme Sonia Tremblay, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Bernard appuie formellement la réalisation de ce projet et qu'elle fournisse gratuitement à l'organisme à but non lucratif Manoir Bonne-Entente (en voie de constitution) le terrain menant à sa réalisation.

Que la Municipalité de Saint-Bernard appuie formellement la réalisation de ce projet par un crédit de taxes municipales pour une durée de 15 ans, basé sur la première année d'imposition.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Société d'habitation du Québec.

57-03-2020

**PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE
AU PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER :**

Considérant que le besoin d'une résidence pour personnes âgées en légère perte d'autonomie et à coût abordable à Saint-Bernard a été démontré;

Considérant que l'organisme Manoir Bonne-Entente (en voie de constitution) présentera un projet de 24 unités de logement dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

Considérant que ce programme exige la participation de la Municipalité Saint-Bernard au Programme de Supplément au loyer pour une période de 5 ans;

En conséquence, il est proposé par M. Raymond St-Onge, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité Saint-Bernard s'engage à participer au Programme de Supplément au Loyer pour le projet de construction de résidence pour personnes âgées à Saint-Bernard, en acceptant de s'engager dans une proportion de 10 % pendant les cinq (5) premières années, pour au moins 50 % à 80 % des unités de logement prévues au projet et jusqu'à concurrence du nombre d'unités maximal prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation.

58-03-2020

MANDAT À GRT NOUVEL HABITAT POUR L'ACCOMPAGNEMENT POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES :

Il est proposé par M. Jocelyn Gagné,
appuyé par M. Jacques Lirette,
et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise la création d'un organisme à but non lucratif (OBNL) pour le projet de construction de résidence pour personnes âgées (AccèsLogis) et mandate le maire, la conseillère Mme Sonia Tremblay et la directrice générale pour la constitution de cet organisme.

Que le conseil municipal autorise qu'une demande d'appui financier soit faite dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation Québec;

Que le conseil municipal mandate le GRT Nouvel Habitat pour l'accompagnement dans ce projet.

Que M. André Gagnon, maire et Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour l'avancement du dossier.

André Gagnon, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière